



**Affichage :**

Du 15 décembre 2025

au 15 février 2026

## CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 décembre 2025 à 18h30

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 11 décembre 2025 à dix-huit heures et 30 minutes, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

**Étaient présents** : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Stéphanie BARDIN, Virginie MARTIN-GREGUY, Nadine SENGEL. MM. Victor GRAVELET, Jean-Marc CHERTIER, Xavier MORAND, Marc DUTARTRE conseillers municipaux.

**Absents** : Mmes Léonie GARCIA, Magali DEFLANDRE, M. Yvan BOUTREAU.

**Secrétaire** : Baptiste TALLAN

Ouverture de la séance : 18h30.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 9 voix « pour », et 1 « abstention » (Marc DUTARTRE) et 2 voix « contre » (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2025.

#### **2. Finances – Fongibilité des crédits budgétaires**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, au titre de l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;  
2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **3. Finances – Budget principal – Budget primitif 2026**

Arrivée de Magali DEFLANDRE à 18h45.

Arrivée d'Yvan BOUTREAU à 18h47.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour » et 2 abstentions (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) :

d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal tel qu'il vient d'être présenté :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- avec les chapitres « opérations d'équipements » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats antérieurs.

#### **4. Finances – Budget annexe des bâtiments locatifs – Budget primitif 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour » et 2 contre (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) :

d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe des bâtiments locatifs tel qu'il vient d'être présenté :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipements » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats antérieurs.

## **5. Vie associative – Subventions 2026 aux associations locales**

Baptiste TALLAN et Victor GRAVELET se sont retirés du vote pour la subvention pour Arc en ciel. Nadine SENGEL s'est retirée du vote pour la subvention pour Let's go et pour le Souvenir français. Jean-Marc CHERTIER s'est retiré du vote pour la subvention pour le Souvenir français. Yvan Bouteau s'est retiré du vote pour la subvention pour le comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'attribuer, pour 2026, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Amicale bouliste .....	200 €
- Amicale des sapeurs-pompiers .....	900 €
- Arc-en-Ciel .....	600 €
- C2L foot .....	1 800 €
- Comité des fêtes .....	1 000 €
- Générations Mouvement .....	420 €
- Gymnastique Volontaire .....	400 €
- Judo Club de Levet .....	1 200 €
- Les Lapinos .....	100 €
- Let's go .....	1 500 €
- LeVetTT .....	200 €
- Levet Notre Village en Berry .....	150 €
- Echange de Plantes, Troc et Culture à Levet .....	600 €
- Souvenir français .....	300 €

2° d'attribuer, pour 2026, les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- Comité des fêtes .....	1 500 €
- Les Lapinos .....	170 €
- LeVetTT .....	100 €
- Souvenir français .....	500 €

3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Action sociale – Subvention 2026 au CCAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par à l'unanimité :

d'accorder une subvention de 12 000 € au Centre communal d'action sociale de la commune de Levet au titre de l'année 2026.

## **7. Affaires scolaires – Subvention de fonctionnement 2026 à la coopérative scolaire de l'école élémentaire et à l'USEP**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'attribuer une subvention de 1 100 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre de l'année 2026 ;

2° d'attribuer une subvention de 280 € à l'USEP au titre de l'année 2026 ;

3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux affaires scolaires à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Affaires scolaires – Subvention de fonctionnement 2026 à la coopérative scolaire de l'école maternelle**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'attribuer une subvention de 700 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle au titre de l'année 2026 ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux affaires scolaires à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Personnel communal – Augmentation de temps de travail d'une ATSEM**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1°) de procéder à la création du poste suivant à compter du 1er janvier 2026 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
SOCIAL	ATSEM PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CL	SOC.	C	TC	1	TIT	NP

2°) de procéder à la suppression du poste suivant à compter du 1er janvier 2026 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
SOCIAL	ATSEM PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CL	SOC.	C	TC	0,96	TIT	P

## **10. Marchés publics – Contrat de location de photocopieurs**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'accepter l'offre de la société KMCL présentant les caractéristiques suivantes :

- Loyer trimestriel (3 photocopieurs) : 426 € HT trimestriel
- Forfait copies :
  - o N&B : 0.0053€ HT
  - o Couleur : 0.053€ HT

2° d'autoriser Monsieur Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fermeture de la séance : 19h31.

LEVET, 12 décembre 2025



**Bruno MARECHAL**

Maire de Levet